Communication sur le progrès 2013 – Groupe VINCI

Dans la continuité des valeurs défendues par VINCI et en conformité avec sa politique en faveur du développement durable, VINCI a adhéré en avril 2003 aux principes du Pacte Mondial (Global Compact). Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire à respecter les 10 principes du Global Compact, initiative de l'ONU , et à communiquer chaque année les initiatives prises.

En 2013, VINCI souhaite renouveler via son Président directeur général Xavier Huillard et son Comité Exécutif son engagement au respect des 10 principes du Pacte Mondial au travers d'un nouveau document porteur des valeurs du Groupe : Le Manifeste.

ensemble !

Acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, VINCI conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec ses partenaires publics et privés comme une condition nécessaire de son activité, et publie un nouveau Manifeste dont les engagements répondent à cet objectif.

Ensemble, pour concevoir et construire !

1 Nos infrastructures et nos équipements sont au service du public et du bien commun. Aussi, nous voulons associer, le plus en amont possible dans nos projets, tous les acteurs concernés : partenaires, clients, fournisseurs, élus, riverains, monde associatif, etc.
Nous nous engageons à favoriser l'écoute et la concertation dans la conduite de nos projets, pour mieux y associer nos partenaires.

Ensemble, dans le respect des principes éthiques !

2 L'éthique est au cœur de nos contrats et des relations avec nos clients. Nos entreprises appliquent notre Charte éthique partout dans le monde.
Nous nous engageons à une totale transparence sur nos pratiques et celles de nos sous-traitants.

Ensemble, pour la croissance verte !

3 Nous participons à la réflexion prospective sur la ville et la mobilité durables. Nos innovations, issues de l'éco-conception, nous permettent d'améliorer les performances énergétiques et environnementales de nos infrastructures.
Nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon de 2020, à accompagner nos clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement éco-responsable.

Ensemble, dans l'engagement citoyen !

4 Notre activité est ancrée dans les territoires. C'est pourquoi nous soutenons l'engagement des collaborateurs et des entreprises du Groupe dans des actions de mécénat et de lutte contre l'exclusion.
Nous nous engageons à soutenir l'engagement citoyen de nos salariés, en particulier au travers des fondations du Groupe dans le monde entier.

Ensemble, vers le « zéro accident » !

5 Nous refusons de considérer les accidents du travail comme une fatalité. La responsabilité de notre management est de créer les conditions qui garantissent l'intégrité physique et la santé de toutes les personnes présentes sur nos chantiers et nos exploitations.
Nous nous engageons sur l'objectif du « zéro accident ».

Ensemble, pour la diversité et l'égalité des chances !

6 Notre culture est fondée sur le brassage des origines et des expériences. Nous combattons toute forme de discrimination, à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière de nos collaborateurs. Nous formons nos managers à cette exigence et nous la transmettons à nos fournisseurs et à nos sous-traitants.
Nous nous engageons à féminiser notre encadrement et à l'ouvrir plus largement aux personnes de toute origine.

Ensemble, pour des parcours professionnels durables !

7 Nous inscrivons la relation avec nos salariés dans une perspective de long terme. Nous pratiquons une flexibilité responsable, favorisant un développement professionnel et personnel équilibré pour nos collaborateurs.
Nous nous engageons à proposer des perspectives de formation et de mobilité à tous nos collaborateurs, dans une logique d'employabilité durable.

Ensemble, pour partager les fruits de notre performance !

8 Nos collaborateurs sont, ensemble, le premier actionnaire de VINCI. Nous souhaitons partager avec nos salariés, partout dans le monde, les fruits de notre croissance, grâce à l'actionnariat salarié et à des mécanismes adaptés de partage des profits.
Nous nous engageons, partout où cela est possible, à ce que 100 % des salariés de VINCI bénéficient d'un dispositif de partage de notre réussite économique.

ensemble

« Je m'engage à mobiliser l'ensemble des managers de VINCI pour faire appliquer ces engagements et pour les placer au cœur du dialogue social, au plus près du terrain. Le Groupe fera vérifier le respect et l'impact de ce Manifeste par un organisme indépendant, et en publiera régulièrement les résultats en toute transparence. »

Xavier Huillard, président-directeur général

VINCI

Depuis 2007, les 10 principes du Global Compact sont mentionnés en toutes lettres dans l'ensemble des contrats-cadres du Groupe. Une clause spécifique engage le fournisseur signataire à alerter VINCI en cas de non-respect par l'une de ses filiales de l'un des 10 principes et à faire part à VINCI des bonnes pratiques qu'il a mises en œuvre pour assurer leur promotion. Jusqu'à présent, aucun fournisseur n'a refusé de signer cette clause. Graduellement, les directions Achats des pôles de métiers et des filiales intègrent cette clause dans leurs contrats respectifs.

En 2012, VINCI a réaffirmé sa volonté de mesurer et de prendre en compte les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. Les thématiques traitées en 2012 ont concerné en particulier la préservation de la biodiversité, les achats durables et la mise en place d'un réseau Diversité à l'échelle mondiale.

Cette politique se traduit notamment par l'intégration croissante de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe et des métiers. La rédaction d'une Charte de relations avec les sous-traitants et la signature de la Charte de médiation inter-entreprises en septembre 2012 démontrent la volonté de VINCI pour améliorer la compréhension des enjeux du Pacte Mondial auprès de ses partenaires.

En 2012, une plate-forme en ligne a été utilisée au niveau central pour :

- ✓ évaluer les risques liés au marché du travail temporaire d'insertion en France,
- ✓ évaluer les engagements de développement durable des constructeurs automobiles
- ✓ évaluer les engagements des distributeurs d'équipement de protection individuelle

Les panels d'entreprises ont été évalués pendant les consultations selon plusieurs critères :

- ✓ santé et sécurité au travail, accompagnement social et développement des compétences
- ✓ impact environnemental, test de sécurité, zone de production
- ✓ conditions de travail chez les partenaires dans la chaine de valeur,
- ✓ innovation et éco-conception, filière de recyclage des produits.
- ✓ engagement vis-à-vis des principes du Global Compact.

La démarche d'amélioration continue consiste à associer les fournisseurs aux valeurs et engagements du Groupe et à les aider à progresser sous la forme d'un plan de progrès.

C'est dans cet esprit que VINCI a finalisé en 2011, après une phase d'expérimentation l'outil Advance, questionnaire autodiagnostic de développement durable, qui permet à chacune des entreprises du Groupe de s'évaluer sur 15 thèmes liés à la performance sociale, environnementale et sociétale. S'inspirant de la norme ISO 26000, ce questionnaire à la fois démarche et outil aide les dirigeants opérationnels et leur comité de direction à se poser collectivement des questions concrètes sur chacun de ces thèmes, à mesurer leur avancement et hiérarchiser leurs priorités en fonction des enjeux de leur activité.

Il a pour vocation de fixer le cadre de référence et d'aider les entreprises du Groupe à évaluer leurs propres performances ainsi que d'intégrer les objectifs de développement durable dans leur stratégie globale:

- ✓ déclinaison de la politique du Groupe dans leur business,
- ✓ identification de leurs enjeux et de leurs risques,
- ✓ révision de leurs processus,
- ✓ plan d'action d'amélioration et indicateurs de pilotage.

En étendant cette démarche à l'ensemble de ses activités, le Groupe vise à limiter ses risques et à créer de la valeur et d'en faire un élément stratégique de sa performance globale.

Droits de l'homme

1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation des droits humains. Concrètement, ceci se traduit par l'intégration d'exigences des droits humains dans les contrats cadres conclus avec les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe (préservation de l'intégrité, garantie des droits fondamentaux des travailleurs migrants, droit à un salaire décent, lutte contre les discriminations, liberté syndicales et droit à la négociation collective, interdiction au recours au travail forcé et celui des enfants). VINCI reste très vigilant concernant les droits fondamentaux des populations pouvant être affectées par ses activités, en particulier sur les risques liés au recours à des services de sécurité, le droit à la propriété dans le cadre d'expropriations et le droit des peuples autochtones. En 2012, VINCI a activement contribué au développement d'initiatives socio-économiques au travers d'ISSA, fondation de Sogea Satom en Afrique.

2. S'assurer que ses sociétés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

Les sociétés de VINCI sont, par tradition et par culture, particulièrement respectueuses des droits de l'homme et suivent en cela les grands principes de la charte des Nations unies. La signature volontaire du Global Compact en est une illustration manifeste, notamment pour les interventions dans des pays où le risque de non-respect est important.

VINCI met par ailleurs l'accent sur :

- le droit à la santé en poursuivant une politique active de prévention du VIH sida dans les pays d'Afrique où le Groupe est présent,
- le développement de la RSE des entreprises françaises en Afrique au sein du CIAN
- le soutien d'initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) pour un montant de 450 000 euros en 2012 à différents projets d'ordre économiques sociaux, sanitaires et éducatifs (évolution +30% sur 2011).

Le thème 15 de l'autodiagnostic traite des Droits Humains fondamentaux, il garantit notamment que chaque entreprise du Groupe :

- ✓ s'interdise le recours direct ou indirect au travail des enfants et au travail forcé,
- ✓ garantisse les droits fondamentaux des travailleurs migrants,
- ✓ prévienne les violations ou les actes de complicité dans les violations des droits fondamentaux de populations affectées par des chantiers.

A date les différentes entités du Groupe ont réalisé une soixantaine d'auto-diagnostiques permettant de sensibiliser les différents comités de directions aux enjeux liés aux droits humains et de mettre en place des plans d'actions.

Cette thématique a également été mise en avant dans diverses consultations d'achats pour alerter les fournisseurs du Groupe sur nos engagements et demande de vérifications dans la chaine de valeur, telle que pour les distributeurs d'équipements de protection individuelle qui travaillent avec des fabricants dans des zones sensibles en Afrique et Asie. Un groupe de travail regroupant les fonctions Développement Durable et Ressources Humaines a été mis en place pour identifier les principaux risques d'exposition et les contrôles à mettre en place.

Normes du travail

La politique de gestion des ressources humaines VINCI vise à agir en employeur responsable, en créant des emplois durables, en organisant le partage des fruits de la croissance, en favorisant un dialogue social de qualité, en préservant la santé et la sécurité de chaque collaborateur, en prévenant les discriminations, en anticipant les besoins d'évolution des compétences. La politique d'innovation sociale et sociétale a vocation à contribuer au développement des territoires et à favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs.

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour accentuer l'ancrage des valeurs du Groupe, qui donnent la priorité à l'homme dans l'entreprise, en particulier la politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), mise en œuvre il y a maintenant trois ans, et qui se poursuit. VINCI entend ainsi promouvoir les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le cycle de gestion des ressources humaines de VINCI est réalisé notamment au travers d'évaluations de la performance et du potentiel sur la base de critères partagés, de revues annuelles des talents dans chaque entité, ainsi que de revues des ressources par fonction et en transversal. VINCI encourage également les synergies, notamment au travers des mobilités.

3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe.

En 2012, 8 181 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 431 en France). Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer. Par exemple, QDVC, implanté au Qatar, a mis en place un forum expérimental permettant aux ouvriers de s'exprimer au travers de représentants identifiés.

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge d'hygiène, de santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi.

En 2012 la négociation avec les partenaires sociaux sur un nouvel accord élargissant et réaffirmant le champ de concertation, intitulé Accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI a été finalisé.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. Ce dernier, renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, est constitué de représentants issus de 17 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées à l'intérieur de l'espace économique européen et de la Suisse.

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 87 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés.

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2012, 1347 accords collectifs ont été conclus dont 242 hors de France. Les principaux thèmes ont été :

- ✓ les rémunérations et périphérie avec 700 accords (52 % des accords) ;
- ✓ la diversité et l'égalité des chances avec 163 accords (12,1 %) ;
- ✓ la prévention de la santé-sécurité avec 112 accords (8.3 %) ;
- ✓ l'aménagement et l'organisation du travail avec 144 accords (10,7 %).

4. Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Toutes les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des normes du travail.

5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants

Toutes les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des normes du travail.

6. Eliminer la discrimination dans le travail et les professions

Animée par le comité Égalité des chances, créé en 2004, la politique de diversité de VINCI consiste à lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances. À l'issue d'un processus de consultation interne et d'un benchmark externe qui a permis de réaliser un bilan d'étape et d'identifier de nouvelles perspectives, VINCI a réaffirmé son engagement à prévenir toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors.

En 2012, VINCI s'est vu décerné l'accréditation anglaise « Investors in Diversity » au niveau 2 (max 3) devenant l'une des premières entreprises de construction en Angleterre à être reconnue à ce niveau de maturité. En France, Fournié Grospaud Synerys (VINCI Energies) a reçu le label Diversité.

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser significativement la mixité dans ses métiers avec notamment l'objectif volontariste d'atteindre 20 % de femmes managers en 2015 (16.4% en 2012). Un plan d'action a été élaboré avec pour principaux axes de travail l'attractivité et le recrutement d'une part et l'évolution de carrière d'autre part.

La création d'un réseau mondial d'animateurs et formateurs a été lancé durant l'année 2012 comprenant plus de 75 personnes au sein du groupe VINCI. Les formations « diversité » intégrées dans les parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies. Précédemment dispensées aux managers des postes de direction jusqu'aux aux chefs de chantier. En 2012, près de 15 241 heures de formation « diversité » ont été dispensées. Le bilan des formations fait ressortir une meilleure prise en compte de l'influence des stéréotypes dans leurs décisions.

Pour développer l'attractivité des métiers du Groupe, VINCI poursuit sa participation au programme Capital Filles, destiné à accompagner de jeunes lycéennes de quartiers sensibles au travers d'un programme de tutorat faisant découvrir les métiers des filières scientifiques et techniques.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe, par métier au 31 décembre 2012

Effectif	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Managers	**1 018**	**995**	**10 923**	**4 798**	**15 483**	**446**	**33 663**	**17 %**	**31 706**	**6 %**
Hommes	695	709	9 366	4 179	12 911	295	**28 155**	84 %	26 696	5 %
Femmes	323	286	1 557	619	2 572	151	**5 508**	16 %	5 010	10 %
Non-managers	6 997	6 440	53 082	36 395	55 841	283	**159 038**	83 %	151 614	5 %
Hommes	4 011	4 901	46 953	32 948	49 739	91	**138 643**	87 %	132 323	5 %
Femmes	2 986	1 539	6 129	3 447	6 102	192	**20 395**	13 %	19 291	6 %
Total	**8 015**	**7 435**	**64 005**	**41 193**	**71 324**	**729**	**☑ 192 701**	**100 %**	**☑ 183 320**	**5 %**
Hommes	4 706	5 610	56 319	37 127	62 650	386	**☑ 166 798**	87 %	☑ 159 019	5 %
Femmes	3 309	1 825	7 686	4 066	8 674	343	**☑ 25 903**	13 %	☑ 24 301	7 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre 2012

Effectif	2012								2011	2012/2011
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Moins de 25 ans	281	793	6 833	3 894	8 137	51	**☑ 19 989**	10 %	18 656	7 %
De 26 à 35 ans	883	2 188	15 922	9 929	21 939	207	**☑ 51 068**	27 %	48 824	5 %
De 36 à 50 ans	4 241	2 971	25 510	16 810	27 467	304	**☑ 77 303**	40 %	74 237	4 %
Plus de 50 ans	2 610	1 483	15 740	10 560	13 781	167	**☑ 44 341**	23 %	41 603	7 %
Total	**8 015**	**7 435**	**64 005**	**41 193**	**71 324**	**729**	**192 701**	**100 %**	**183 320**	**5 %**

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012.

Répartition des effectifs féminins par pôle et part des femmes dans les effectifs totaux des pôles

	2012						2011	2012/2011
	Managers		Non-managers		Total	Part des femmes		Évolution
Concessions	609	30 %	4 525	34 %	**5 134**	33 %	5 262	(2 %)
VINCI Autoroutes	323	32 %	2 986	43 %	**3 309**	41 %	3 451	(4 %)
VINCI Concessions	286	29 %	1 539	24 %	**1 825**	25 %	1 811	1 %
Contracting	4 748	15 %	15 678	11 %	**20 426**	12 %	18 715	9 %
VINCI Energies	1 557	14 %	6 129	12 %	**7 686**	12 %	7 049	9 %
Eurovia	619	13 %	3 447	9 %	**4 066**	10 %	3 932	3 %
VINCI Construction	2 572	17 %	6 102	11 %	**8 674**	12 %	7 734	12 %
VINCI Immobilier et holdings	151	34 %	192	68 %	**343**	47 %	324	6 %
Total	**5 508**	**16 %**	**20 395**	**13 %**	**☑ 25 903**	**13 %**	**☑ 24 301**	**7 %**

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

VINCI a été retenu par le Ministère des Droits de la Femme pour représenter la société civile à l'ONU lors de la conférence annuelle des droits de la femme.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La stratégie du Groupe se décline selon deux axes principaux : le reclassement des salariés et le recrutement de personnes handicapées. L'engagement des filiales dans le reclassement des salariés s'est traduit par la création de Trajeo'h en 2008 en région Rhône-Alpes. Cette structure s'est depuis étendue aux régions Ile de France, Normandie et Sud-Est. En 2012, 173 pré-diagnostiques et 142 prises en charges ont été réalisés.

Part des collaborateurs en situation de handicap par pôle

	2012						2011	2012/2011
	Managers		Non-managers		Total			Évolution
Concessions	21	1,0 %	461	3,4 %	**482**	3,1 %	3,1 %	(0,5 %)
VINCI Autoroutes	16	1,6 %	370	5,3 %	**386**	4,8 %	4,6 %	0,5 %
VINCI Concessions	5	0,5 %	91	1,4 %	**96**	1,3 %	1,4 %	(4,5 %)
Contracting	296	0,9 %	3 184	2,2 %	**3 480**	2,0 %	1,9 %	9,2 %
VINCI Energies	143	1,3 %	1 593	3,0 %	**1 736**	2,7 %	2,4 %	19,6 %
Eurovia	29	0,6 %	739	2,0 %	**768**	1,9 %	1,9 %	1,8 %
VINCI Construction	124	0,8 %	852	1,5 %	**976**	1,4 %	1,5 %	(0,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	7	1,6 %	11	3,9 %	**18**	2,5 %	2,6 %	0,0 %
Total	**324**	**1,0 %**	**3 656**	**2,3 %**	☑ **3 980**	**2,1 %**	**2,0 %**	**7,9 %**

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Programme ViE

Dans un contexte socio-économique difficile, les sociétés VINCI, en France ont souhaité renforcer leurs efforts sur le tryptique « insertion handicap emploi », en combinant leur réponse à la demande croissante des pouvoirs publics et des opérateurs au travers de clauses sociales d'insertion. Avec un enjeu de quatre millions d'heures (soit 2200 ETP), les sociétés VINCI ont conçu une offre à forte valeur ajoutée socio-économique. La structure ViE, créée en avril 2011 apporte dans le cadre d'une offre commerciale, des solutions innovantes et efficaces aux entreprises du Groupe, désireuses de répondre au mieux aux exigences sociales qui s'imposent sur leurs marchés.

En 2012, 710 personnes en insertion ont été accompagnées dont 12% de femmes et 2,8% de handicapés, représentant 343 000 heures d'insertion. La structure ViE vise un développement maitrisé avec une montée en puissance sur l'ensemble du territoire français. ViE accompagne également les sociétés du Groupe dans leurs démarches volontaires d'intégration de clauses sociales dans leurs propres marchés de travaux confiés à des prestataires. A ce titre, la société Escota a été la première entreprise de VINCI en 2012à intégrer des clauses d'insertion dans l'un des marchés d'entretien courant où 5% des heures de main-d'œuvre de la prestation de débroussaillage et d'abattage d'arbres doivent être réalisées par des personnes éloignées de l'emploi.

Protection de l'environnement

La politique environnementale de VINCI vise à intégrer les aspects environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise et à toutes les étapes de son activité. Au-delà du respect de la réglementation et de l'anticipation de ses évolutions, les sociétés du Groupe considèrent l'environnement comme une réelle opportunité croissante de développer leurs activités. Les efforts de R&D portent de manière très importante sur la prise en compte de l'environnement dans le cadre de vie, les infrastructures et la mobilité.

La stratégie environnementale de VINCI se décline en quatre axes :

- ✓ intégrer de manière croissante et systématique la prise en compte de l'environnement dans la stratégie économique des entreprises. Les critères environnementaux sont inclus dans les analyses de risques le plus en amont des projets afin de concevoir et proposer des offres « vertes » ;
- ✓ limiter les impacts des activités sur l'environnement: connaitre et maitriser les impacts environnementaux, éviter les pollutions ;
- ✓ lutter contre les changements climatiques en appliquant une démarche d'éco-conception : mieux maîtriser les aspects environnementaux des produits et services en amont et aval de la chaîne de valeur grâce à l'analyse de cycle de vie, concevoir et proposer des offres vertes.
- ✓ préserver la biodiversité et la nature pour les générations futures : la démarche générale est d'éviter, réduire et compenser.

En pratique, les sociétés du Groupe agissent en concertation, au plus près de leurs activités, avec les associations environnementales, afin de les associer le plus en amont des projets. Dans certains cas, celles-ci participent à la sensibilisation, à la formation des collaborateurs sur les chantiers et à l'accompagnement et au suivi environnemental des chantiers.

Le projet environnemental de VINCI a été marqué en 2012 par :
- la création d'une coordination Biodiversité au sein du Groupe et la définition d'une stratégie validée par la SNB (stratégie nationale biodiversité) pour son engagement volontaire pour développer de nouvelles solutions et sensibiliser les employés du Groupe.
- une forte réduction des consommations d'eau au travers d'actions préventives
- consolidations des savoirs sur la performance énergétique, sujet présenté lors de la conférence de la Chaire Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, partenariat engagé entre VINCI et ParisTech sur cinq ans (www.chaire-eco-conception.com).

La mise en oeuvre de la politique environnementale repose sur des engagements de la direction du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue permanent avec les parties prenantes. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs qui opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable ou dans les directions techniques et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au coeur de l'activité. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle d'activité et coordonne l'action environnementale du Groupe.

Le reporting environnemental de VINCI couvre la grande majorité des sociétés du Groupe. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative), de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), et du décret d'application de l'article 225 qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI.

Il comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques réactualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe.

En 2012, VINCI a particulièrement suivi les évolutions réglementaires pour les prendre en compte la publication du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II. Le périmètre du reporting environnemental s'est élargi et couvre 95% du chiffre d'affaires. L'augmentation par rapport à 2011 correspond à une hausse de 2,4 milliards d'euros du niveau d'activité (+7%), notamment due à l'intégration des données de VINCI Construction à l'international et de VINCI Airports.

En 2012, le rapport des commissaires aux comptes exprime une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux du groupe VINCI. Les commissaires aux comptes ont mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes :
VINCI Construction Grands Projets, Eurovia,, VINCI Autoroutes (ASF), VINCI Construction France, VINCI Energie France et International, ainsi que VINCI plc au au Royaume-Uni; soit au moins une entité pour chacun des pôles de VINCI. La présentation des données environnementales se base sur l'article 116-b de la loi sur les nouvelles régulations économiques de 2001.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage)	Pourcentage du chiffre d'affaires 2012 couvert par le reporting	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2011	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2010
Concessions	**94**	93	93
Contracting			
VINCI Energies	**99**	99	100
Eurovia	**100**	100	97
VINCI Construction	**88**	88	85
VINCI Immobilier et holdings	**100**	100	100
Total	**95**	**94**	**92**

Après avoir été l'un des premiers groupe de France en faveur d'un audit volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès vers la transparence vis-vis des parties prenantes afin d'en faire un élément de performance. Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI ont plus que doublé en cinq ans (+111%). À l'international, les chantiers d'Entrepose Contracting et de VINCI Construction Grands Projets font systématiquement l'objet de formations à l'environnement lors de l'accueil des salariés. Pour répondre aux attentes du marché dans le secteur du bâtiment, de nouvelles formations ont été organisées. Elles portent notamment sur les labels énergétiques (RT 2012), les certifications environnementales (Breeam, Leed) et l'éco-conception.

Formations et sensibilisation à l'environnement

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2012	2011	2012/2011
Concessions	9 633	12 537	(23 %)
VINCI Autoroutes	9 514	11 289	(16 %)
VINCI Concessions	119	1 248	(90 %)
Contracting	34 346	33 589	2 %
VINCI Energies	5 548	6 522	(15 %)
Eurovia	18 642	17 741	5 %
VINCI Construction	10 156	9 326	9 %
VINCI Immobilier et holdings	4	7	(43 %)
Total	☑ **43 983**	☑ **46 133**	**(5 %)**

☑ *Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du rapport annuel 2011.*

7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux

VINCI cherche à systématiser la démarche d'éco-conception afin de limiter les impacts de ses activités sur l'environnement tout en conservant ses qualités et ses performances globales. Le partenariat engagé entre VINCI et ParisTech dans le cadre de la chaire éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures a vocation à produire les outils et référentiels indispensables à la démarche d'éco-conception. Treize projets de recherche ont déjà été engagés dans le cadre de ce partenariat. VINCI incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2012, les sociétés du contracting ont poursuivi le processus engagé dont l'évolution doit être analysée sur plusieurs années.

Evaluation et certification environnementale

	ISO 14001			
(en pourcentage)	2011	2010	2009	Périmètre/ Référence
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	☑ 64	26	4	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	☑ 100	100	77	en nombre de kilomètres
VINCI Energies	☑ 22	☑ 24	☑ 21	France et International
Eurovia				France et International
Production des carrières en propre	☑ 65	☑ 62,5	☑ 54	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	☑ 30	39	37	en tonnes
Production des usines de liants en propre	☑ 65	75	68	en tonnes
Chiffre d'affaires de l'activité travaux	☑ 35	37	37	
VINCI Construction	☑ 60	59	57	

La protection de la ressource en eau

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. En répondant pour la première fois au questionnaire CDP Water Disclosure Project, VINCI fait désormais partie des 191 entreprises mondiales en capacité à se livrer à l'exercice. La stratégie « Eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risques, mesurer et réduire les consommations, protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés.

Sur les autoroutes, 72% du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection, qui a été renforcé par la mise en place en 2010 du Paquet vert autoroutier. De nombreuses actions spécifiques sont également mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau. Des programmes de pistage des fuites sont implantés sur le réseau autoroutier d'Escota et dans le sud de la France. VINCI construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une trentaine de stations de lavage ont déjà été installées sur les chantiers, permettant des économies de consommation très significatives. En 2012, VINCI a continué à progresser sur la mesure de ses consommations d'eau. Les diminutions constatées chez Eurovia (-22%) et VINCI Construction (-37%) s'expliquent par les efforts déployés pour réduire les consommations.

Consommation d'eau (mètres cubes achetés)

	2011	2010	Périmètre
VINCI Autoroutes	925 250	☑ 936 576	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	103 093	118 202	Consortium Stade de France, VINCI Park France
VINCI Energies	358 040	☑ 169 261	Toutes les entreprises de VINCI Energies en France et à l'international
Eurovia	2 146 399	64 677	Eurovia France et International (périmètre en forte augmentation par rapport à 2010)
Holdings et divers	2 343	2 000	VINCI Immobilier
Sous-total (hors VINCI Construction)	☑ 3 535 125	1 290 716	
VINCI Construction	4 892 119	4 183 262	87 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Sogea-Satom, Entrepose Contracting, Soletanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI plc
Total Groupe	**8 427 244**	5 473 978	

La protection de la biodiversité

La politique et la stratégie de VINCI en matière de biodiversité sont portées par la coordination Biodiversité, composé d'une quinzaine d'experts écologues. Ce groupe assure la veille réglementaire, la revue des risques et la valorisation des initiatives. En matière d'expertise scientifique, VINCI s'appuie sur la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures qui étudie l'intégration de la biodiversité, notamment en milieu urbain. VINCI participe également à plusieurs instances de concertation, telles que l'Association française des entreprises pour l'environnement et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et a ainsi réorienté les lignes directrices et les programmes.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu concerne principalement la fragmentation des habitats naturels. Les efforts se concentrent donc surtout sur la transparence des infrastructures, la réversibilité des obstacles et la restauration des continuités écologiques :

- ✓ création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement des ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur
- ✓ de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc. Une des réalisations emblématiques de 2012 est la création de deux chiroptéroducs sur le chantier de l'A89, en partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna).

Ces ouvrages permettent aux chiroptères, grâce à l'écholocation, de passer au-dessus de l'autoroute sans risque de percussion. D'autres actions comme la lutte contre les espèces invasives, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la sensibilisation du grand public sur les aires de repos sont également mises en place.

Aux initiatives des sociétés de VINCI Autoroutes s'ajoutent les 120 actions menées dans le cadre du volet biodiversité du Paquet vert autoroutier. Après identification des points de conflit entre les continuités écologiques naturelles et l'infrastructure autoroutière, ce programme a permis la réalisation de divers aménagements :

- ✓ création d'écoponts pour grande faune, de passages sous l'autoroute pour petite faune, d'échappatoires pour sangliers et de rampes à cervidés ;
- ✓ mise en oeuvre de plans de gestion de la biodiversité sur des sites d'intérêt écologique à proximité de l'autoroute ;
- ✓ création de vergers et d'oliveraies conservatoires et solidaires, etc.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	312	260	83
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	31	32	30
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,32	0,32	0,34

Pour Eurovia, l'enjeu porte essentiellement sur le réaménagement des sites tout au long du cycle de vie de ses carrières. Il s'agit, entre autres, de préserver et de favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Les mesures mises en oeuvre sont définies et suivies avec l'aide d'associations locales de protection de la nature. En France, certains des sites d'Eurovia ont formalisé cette démarche en établissant des contrats de partenariat avec ces associations. Par ailleurs, 72 % des carrières, en France, sont engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la charte environnement de l'Unicem. Le Groupe Eurovia a également développé un partenariat de 3 ans avec le Muséum National d'Histoire Naturelles pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité.

Dans les activités de construction et particulièrement dans les phases de terrassement, la protection de la biodiversité sur les chantiers est une réalité avec, par exemple, le déploiement en 2012 d'une signalétique spécifique biodiversité sur 127 chantiers de VINCI Construction Terrassement. Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, 650 panneaux et 1 750 pictogrammes sont en cours de déploiement.

Les travaux de génie écologique sont également privilégiés. Pour cela, l'accent est mis sur les formations internes et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine. Un dernier exemple concerne la conservation et l'amélioration du patrimoine naturel le long du tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Pour cela, la Fondation d'entreprise LISEA biodiversité a été créée fin 2012. Dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, entreprises ou centres de recherche implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde

La gestion et la traçabilité des déchets

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'écoconception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.).

Les entreprises du contracting mettent en place sur leurs chantiers des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas locaux de gestion des déchets. Au Royaume-Uni, les sociétés de VINCI se sont associées à l'engagement national (Halving Waste to Landfill) visant à réduire de moitié les déchets envoyés en décharge entre 2005 et 2012. En 2012, VINCI plc a produit 1 251 146 ☒ tonnes de déchets, dont plus de 98 % ☒ ont été recyclés, réutilisés ou valorisés, soit une amélioration significative par rapport à 2011 (80 % ☒).

Les entreprises de VINCI Energies effectuent également un suivi approfondi de leurs déchets comme le papier (1 057 tonnes au total en 2011). En 2012, elles ont produit 172 078 tonnes de déchets inertes, 13 501 tonnes de déchets non dangereux et 672 tonnes de déchets dangereux.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. En 2012, Eurovia s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés utilisés dans la production totale d'enrobés. Ce pourcentage fait l'objet d'une vérification par les commissaires aux comptes et est en progression par rapport à 2011, à 12,5 %, positionnant Eurovia comme le leader européen dans ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

	2012		2012		2011	2011
	Monde	Variation 2012/2011	France	Variation 2012/2011	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	☒ 12,5	2 %	13,1	26 %	☒ 12,3	10,4
Production de matériaux recyclés *(en millions de tonnes)*	8,5	10 %	6,5	3 %	7,7	6,3
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	9,9	3 %	11,0	(26 %)	9,6	14,9

☒ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Dans le cadre du Paquet vert autoroutier, 91 % des aires de repos du réseau de VINCI Autoroutes sont équipées pour le tri sélectif des déchets (contre 39 % en 2011 et 21 % en 2010). Des campagnes de sensibilisation régulières incitent les usagers de VINCI Autoroutes à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et valorisation. 52 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2012.

Répartition des déchets collectés et triés sur les réseaux de VINCI Autoroutes

(en tonnes)	2012	2011
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	☑ 13 413	☑ 12 745
Déchets dangereux (clients + exploitation)	☑ 2 158	☑ 572
Aires équipées pour le tri	91 %	39 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.

8. Entreprendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande

Quantification des émissions de gaz à effet de serre

La lutte contre les dérèglements du climat passe par la réduction et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive sur ce sujet et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte une seule installation soumise au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 124) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a engagé une étude sur la sensibilité de ses activités au CO2. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. En 2012, VINCI s'engage pour la croissance verte en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO2 du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des consommations des clients.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2)

	Tonnes équ. CO_2 2012	Tonnes équ. CO_2 2011	Variation 2012/2011
Concessions	52 975	46 198	14,7 %
VINCI Autoroutes	37 243	36 632	1,7 %
VINCI Concessions	15 732	9 566	64,5 %
Contracting	2 335 503	2 217 564	5,3 %
VINCI Energies	186 937	181 543	3,0 %
Eurovia	1 126 463	998 633	12,8 %
VINCI Construction	1 022 102	1 037 388	(1,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	605	600	0,9 %
Total	**☑ 2 389 083**	**2 264 361**	
Intensité carbone (teq. CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires)	**62**	**62**	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, pour les données 2012 voir page 177 du Rapport annuel 2012 et pour les données 2011 voir page 159 du Rapport annuel 2011.
Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.
Données 2011 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de calcul de l'article 75 de la loi Grenelle II.

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonatation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia).

Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. 2,4 millions de tonnes équivalent CO2 ont été émises en 2012. En 2012, 32 filiales de VINCI ont appliqué l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour les réduire. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les coefficients réglementaires, issus de la base carbone de l'Ademe. Les données des années précédentes ont été recalculées avec ces coefficients permettant une comparaison pro forma.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe par million d'euros de chiffre d'affaires sont stables par rapport à 2011 à 62 teq. CO2. Depuis 2009 (71 teq. CO2), la diminution de l'intensité carbone se confirme à – 13,3 %. Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Dans le cadre de sa politique 2012-2015, Eurovia se fixe pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO2. Au Royaume-Uni, VINCI Construction s'est fixé un objectif de réduction de 30 % des émissions d'ici à 2015. Afin de développer des offres à faible contenu CO2, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. VINCI Autoroutes incite ainsi les conducteurs à « rouler plus cool » et calcule leur gain CO2 avec l'éco-comparateur sur son site Internet. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen (23 projets à l'étude en 2012, 18 en cours). Le premier bâtiment Oxygen livré, le campus de l'ENSTA sur le site de l'École polytechnique à Palaiseau (utilisant une solution géothermie et panneaux solaires), permet une réduction de 90 % des émissions par rapport à une solution gaz traditionnelle. VINCI Facilities (VINCI Energies) met en place pour ses clients des solutions innovantes pour réduire drastiquement les émissions des bâtiments gérés.

Partenariat VINCI – Fondation Nicolas hulot pour la Nature et l'Homme

Depuis 7 ans, ASF est partenaire « Biodiversité » de la Fondation Nicolas Hulot (FNH) au travers d'une convention de mécénat. Celle-ci a été renouvelée et étendue à l'ensemble des sociétés de VINCI Autoroutes pour la période 2010-2012. Ce partenariat permet aux sociétés de VINCI Autoroutes de mener des actions de sensibilisation à la biodiversité, auprès des millions de clients qui fréquentent leurs réseaux, en bénéficiant de la caution et de l'expertise de la FNH. Les sociétés de VINCI Autoroutes s'appuieront également sur la Fondation pour valoriser leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de la constitution des « trames verte et bleue ».

Création de jardins solidaires d'autoroute. La Fondation VINCI soutient le développement des territoires en contexte rural grâce à la création de jardins maraichers biologiques en partenariat avec le réseau Cocagne : des personnes en situation d'exclusion retrouvent le chemin de l'emploi grâce à ces chantiers d'insertion situés à proximité des aires de service (en 2011 trois jardins ont été ouverts).

La vision VINCI de l'éco-conception

La conviction de VINCI est qu'il est possible de concilier économie et développement durable grâce au recours systématique à l'éco-conception. VINCI travaille avec l'ensemble des acteurs de ses secteurs d'activités pour concevoir des ouvrages à tous les stades de leur cycle de vie : conception, réalisation, exploitation, maintenance, réhabilitation, déconstruction, démolition. Cette approche de long terme concerne en particulier les projets que VINCI réalise dans le cadre de concessions ou de partenariats publics-privés (PPP) sur des durées de plusieurs décennies. Les sociétés de VINCI revendiquent une approche des ouvrages par leur cycle de vie et par le développement d'outils d'éco-comparaison opposables permettant de mesurer les performances environnementales réelles.

Avec un budget de 47 millions d'euros en 2012 (+ 57 % en cinq ans) et 249 chercheurs (en équivalent temps plein) dans ses équipes, VINCI se situe dans le peloton de tête des entreprises de son secteur en matière de recherche & développement. Le Groupe est intervenu en 2012 dans environ 50 programmes de recherche et 12 pôles de compétitivité. 41 nouvelles inventions ont été brevetées, portant à 1 791 le patrimoine de brevets actifs dans le monde.

La politique de recherche & développement recouvre les grands enjeux qui sont au cœur des métiers du Groupe : l'éco-conception, la performance énergétique, la durabilité des infrastructures, les nouveaux services de mobilité. Elle est animée par un comité qui réunit les directeurs scientifiques et techniques des différents pôles, dont la mission est notamment de faciliter les échanges entre pôles et de développer les travaux collaboratifs. Dans le même temps, les pôles et entreprises de VINCI mènent une politique d'innovation tournée vers leurs marchés et l'optimisation des solutions proposées à leurs clients, qu'il s'agisse de méthodes de conception, de techniques de construction ou de produits et procédés exclusifs, tels ceux développés par Eurovia dans l'industrie routière et par Soletanche Freyssinet dans les métiers du génie civil spécialisé.

L'éco-engagement VINCI : Oxygen

Investi dans une démarche d'éco-conception pour un développement durable, VINCI Construction France réalise des ouvrages respectueux de l'environnement. Cet engagement se concrétise en lançant une nouvelle offre d'éco-conception appliquée aux bâtiments de logements et tertiaires : OXYGEN, l'éco-engagement de VINCI Construction France. OXYGEN, l'éco-engagement de VINCI Construction France est original et unique par la garantie de performances qu'il propose aux donneurs d'ordre. Grâce au partenariat de l'ensemble des parties prenantes, OXYGEN, l'éco-engagement de VINCI Construction France, vous assure la mise en place d'actions responsables, conduites depuis l'esquisse du projet jusqu'à la maîtrise du bâtiment par ses occupant. « Une première avancée vers la maitrise des dépenses de charges » Nicolat de Saint-Maurice, Investisseur Groupe Société de la Tour Eiffel

Fortement articulée autour de la recherche d'une performance environnementale, l'offre se décline en 3 classes, suivant le niveau de consommation énergétique du bâtiment ainsi qu'en fonction de sa performance CO2 de construction et d'utilisation. De plus, chaque classe s'accompagne d'un bouquet d'engagements et de services :

	Thèmes	Volets	Classe de l'offre		
			Bronze	Argent	Or
1 Éco-projet	ENGAGEMENT PROJET ÉCO-PERFORMANT	Performance énergétique	B	P	TP
		Performance CO_2	P	P	TP
		Empreinte environnementale	✔	✔	✔
2 Éco-production	ENGAGEMENT CHANTIER RESPONSABLE	Intégration à l'économie locale	✔	✔	✔
		Chantier respectueux	✔	✔	✔
		Entreprises responsables	✔	✔	✔
		Bilan CO_2	✔	✔	✔
3 Éco-utilisation	ENGAGEMENT ACCOMPAGNEMENT DE L'UTILISATEUR	Information des occupants	✔	✔✔	✔✔✔
		Outil de pilotage	✔	✔✔	✔✔✔
		Carnet de santé	✔	✔	✔
Garantie de performances	ENGAGEMENT GARANTIE DE PERFORMANCES	Réception performancielle	✔	✔	✔
		Garantie	✔	✔✔	✔✔✔

Au cours de la première année d'occupation et de fonctionnement du bâtiment, les performances du bâtiment sont mesurées in-situ et sont comparées aux performances évaluées au préalable. Cette étape de mesures performancielles permet ainsi de valider et garantir que, après élimination des écarts dus aux paramètres extérieurs, le projet réagit conformément à ce qui avait été annoncé.

Une originalité dans le domaine de la construction. Parce qu'un engagement ne vaut que par la valeur qu'on lui donne, VINCI Construction France met en place un système de pénalité garantie par une caution bancaire en cas de non respect des objectifs fixés. Son montant sera déterminé à la signature du marché d'un commun accord entre VINCI et son client.

Au total une trentaine de projets ont été étudiés par la cellule dédiée de la Direction des ressources techniques et du développement durable (DRD) de VINCI Construction France, dont plusieurs concernant des sièges de filiales à Strasbourg, Lille et Chevilly-Larue. Apportant une méthodologie nouvelle, Oxygen introduit en effet une rupture radicale avec les usages du secteur, de type label ou certification.

La prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier à ces situations d'urgence.

Chez VINCI Construction France par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés sur la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leur métier. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur le partage des bonnes pratiques. En 2012, six incidents environnementaux (huit en 2011) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Trois ont concerné des pollutions d'eau, deux des pollutions des sols et un déversement de produits dangereux sur la voie publique au Royaume-Uni. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

La Chaire "Eco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures"

VINCI met l'éco-conception au cœur de sa stratégie R&D. En association avec trois écoles du réseau ParisTech – Mines ParisTech, École des ponts et chaussées, Agro ParisTech – VINCI a signé, le 4 novembre 2008, la première chaire sur l'éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures, dotée d'un budget de 3 millions d'euros pour une durée de cinq ans. Cette collaboration a pour vocation de faire avancer la science notamment en créant des outils de mesure opposables (labels, outils d'éco-évaluation…) et en les mettant à la disposition des acteurs de la ville (concepteurs, constructeurs et utilisateurs).

La Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures a poursuivi ses travaux de recherche répartis sur une vingtaine de programmes, concernant principalement la qualité environnementale des bâtiments et des quartiers, les stratégies de gestion énergétique des bâtiments et les impacts environnementaux des transports.

En 2012, les travaux ont abouti à la création d'outils d'évaluation de la biodiversité en ville, d'éco-conception du stationnement en milieu urbain et de réhabilitation de parcs de bâtiments. VINCI et ParisTech ont également organisé la première université de la Chaire et plusieurs rencontres thématiques associant enseignants, collaborateurs de VINCI et partenaires extérieurs (www.chaire-eco-conception.org). Les travaux de la Chaire visent à répondre à des questions variées telles que « quelle forme urbaine pour attirer et retenir la biodiversité ? », « comment optimiser le programme de rénovation de parcs de bâtiments ? » ou « comment passer de l'analyse de cycle de vie du bâtiment à celui d'un quartier ? ».

La Fabrique de la Cité

La Fabrique de la Cité née d'une volonté du groupe VINCI d'enrichir sa réflexion des analyses et propositions d'experts et de responsables, publics ou privés, engagés dans les politiques de la ville. Les 190 000 salariés et les 2 200 entreprises qui constituent le Groupe VINCI à travers une centaine de pays participent chaque jour à la construction, à l'aménagement et à la gestion de nos villes.

La Fabrique de la Cité a poursuivi ses travaux réunissant des acteurs de tous les horizons impliqués dans les problématiques d'aménagement urbain et de mobilité. Les principaux thèmes abordés en 2012 ont concerné l'adhésion des citoyens, le rôle des villes dans la transition énergétique, le financement des infrastructures urbaines ainsi que l'ouverture des données et leur utilisation en temps réel pour une meilleure mobilité urbaine.

Au service de la ville, ses différentes entités conçoivent au quotidien des solutions innovantes en matière de développement et de mobilité. Elles inventent notamment des constructions à haute qualité environnementale, des infrastructures de transport respectueuses du cadre de vie et des solutions complémentaires à l'usage de la voiture en ville. Pour autant, l'approche d'entrepreneur innovant ne saurait suffire pour répondre aux interrogations suscitées par l'avenir de la cité. La confrontation des idées et des expériences est indispensable. La Fabrique de la Cité a pour ambition d'alimenter les réflexions sur l'innovation urbaine en confrontant les idées d'experts et d'entrepreneurs. Plus largement, son action vise à valoriser les initiatives pionnières en suscitant l'échange entre ceux qui réfléchissent à l'avenir de la ville.

La Fabrique de la Cité a choisi d'orienter ses travaux autour de deux axes de recherche : la mobilité durable et l'éco-urbanisme. La Fabrique de la Cité organise chaque année un séminaire thématique qui rassemble une soixantaine de personnes (universitaires, élus, fonctionnaires, chefs d'entreprises, représentants de la société civile, cadres du groupe VINCI…) pour débattre et échanger sur un sujet déterminé. Ce séminaire a dimension internationale, est organisé dans une capitale européenne.

La Fabrique de la Cité a organisé son cinquième séminaire en décembre 2012, à **Amsterdam, sur le thème « Pour une construction de la Ville partagée : l'adhésion des citoyens »** : En complément de ce rendez-vous annuel, la Fabrique de la Cité organise des matinées sous forme de petits-déjeuners ou d'entretiens autour de grands témoins. Ces rencontres ont lieu à Paris ou dans les grandes capitales régionales. Le contenu de chaque séminaire et matinée est publié sous forme d'actes et de synthèse. Finalement, le site internet de la Fabrique de la Cité (www.fabriquedelacite.com) est conçu comme un centre de d'informations. Il rassemble en ligne des contributions (articles, travaux de recherche…) des membres de la Fabrique et centralise les travaux réalisés par les équipes de VINCI afin d'alimenter les débats.

Lutte anti-corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

VINCI intervient dans une centaine de pays dans le monde, à travers un très grand nombre de contrats mis en oeuvre par près de 193 000 collaborateurs, dont une part importante se renouvelle chaque année. L'éthique est au coeur de ces contrats, elle est la base de la relation de confiance avec nos clients ; il est donc essentiel que les collaborateurs partagent et appliquent partout où ils se trouvent les règles qui garantissent le respect de cette éthique. De plus, la position d'acteur majeur du secteur impose d'élever sans cesse le niveau d'exigence et de transparence éthique, au-delà même des critères des législations en vigueur.

En 2010, en complément des directives du Directeurs Général, VINCI s'est doté d'une charte éthique et bons comportements qui s'articulent autour de trois parties : nos convictions, nos engagements et nos règles. Cette charte est à destination des managers du Groupe et traite des comportements en terme environnementaux sociaux et économiques. Il est également inclus dans cette charte éthique et bons comportements les règles de conduite concernant la lutte contre la corruption.

En 2012, VINCI a continué la diffusion de sa charte éthique et de bons comportements avec un taux de diffusion de 95% par rapport aux 6499 personnes identifiées comme exposées. Cette charte s'articule autour de trois axes : nos convictions, nos engagements et nos règles. Cette charte qui est à destination des managers du Groupe traite des comportements en terme environnementaux sociaux et économiques.

Chaque entité du groupe VINCI a la responsabilité de mettre en œuvre les présentes règles d'éthique de la Charte, en fonction des contraintes et spécificités de son activité ou de son implantation géographique. Le respect et l'application de ces règles s'imposent à tous les collaborateurs, selon leurs fonctions et responsabilités. Chacun doit être vigilant en ce qui le concerne mais aussi dans son entourage, au sein de son équipe ou à l'égard des personnes placées sous sa responsabilité.

Si un collaborateur estime qu'une disposition légale ou réglementaire, ou que les présentes règles de la Charte ne sont pas respectées ou sont sur le point de ne pas l'être, il doit en informer dans les meilleurs délais son supérieur hiérarchique. En cas de doute, les services juridiques ou des ressources humaines, ainsi qu'éventuellement des conseils externes, sont consultés. Le collaborateur peut également utiliser le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe dans le respect de la loi et des règles applicables au pays dans lequel il réside ou exerce ses activités et ce, dans les domaines de la corruption et des irrégularités en matière comptable ou financière, conformément à l'autorisation unique délivrée par la CNIL par délibération n° 2005-305 du 8 décembre 2005. La procédure d'alerte est destinée au seul cas où le collaborateur considère qu'une information vers son supérieur hiérarchique peut présenter des difficultés ou ne paraît pas donner lieu au suivi approprié. Dans ce cas, le collaborateur peut saisir le référent éthique, qui traitera le sujet en s'appuyant sur les compétences du Groupe. Tout sera mis en œuvre pour respecter le désir de confidentialité émis par les collaborateurs. VINCI s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne subisse de changement de statut, harcèlement ou autre forme de discrimination du fait de la saisine du référent éthique ou de la fourniture d'informations de bonne foi.

Il est rappelé que les présentes règles, qui ont été examinées et approuvées par le comité Exécutif de VINCI, sont impératives, et que nul au sein du Groupe ne peut s'en affranchir, quel que soit son niveau hiérarchique. Tout éventuel non-respect de ces règles par un collaborateur constituerait une faute et pourrait faire l'objet de la part de son employeur au sein du Groupe de sanctions et poursuites appropriées, conformément au droit applicable au collaborateur concerné.

De telles sanctions pourraient notamment, dans le respect du droit applicable, inclure le licenciement pour faute et des demandes de dommages et intérêts à l'initiative de VINCI, même si le non-respect des règles était détecté par le Groupe lui-même dans le cadre d'un contrôle interne. En cas de question ou de difficulté concernant les présentes règles et leur mise en œuvre au sein du Groupe, il convient de contacter à titre confidentiel le référent éthique.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue qui consista à associer les fournisseurs aux valeurs et engagements du Groupe, les entreprises de travail temporaire ont été évaluées et sélectionnées selon 5 critères, dont la lutte contre la fraude et la corruption. La même démarche est en cours pour la location de matériels de chantier sur un périmètre France et devrait être finalisée à l'été 2013. L'ensemble du panel fournisseur a été interrogé sur ses pratiques au niveau de la lutte contre la fraude et la corruption, la mise en place de dispositif d'alerte et le suivi du processus de facturation.

Engagement N° 2 du Manifeste : Ensemble dans le respect des principes éthiques

Avec cette thématique VINCI s'engage publiquement à associer ses partenaires commerciaux dans le respect de pratiques éthiques dans les relations contractuelles et d'améliorer le niveau de transparence vis-à-vis des sous-traitants du Groupe.

Le thème 12 de l'autodiagnostic des entreprises VINCI porte sur les comportements éthiques et permet de s'assurer du respect de l'éthique dans les activités commerciales des entreprises du Groupe. Il garantit notamment que chaque entreprise du Groupe :

- ✓ prévienne les comportements susceptibles d'être qualifiés de corruption, actifs ou passifs,
- ✓ s'assure du respect de la Charte « Ethique et Comportements »
- ✓ prévienne les conflits d'intérêts.